

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1942

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prestation de nettoyage global des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets collectés - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer un marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muët, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrère, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Brailard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1942**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Prestation de nettoyage global des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets collectés - Lots n° 1 et 2 - Autorisation de signer un marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Afin d'améliorer la propreté globale des espaces publics, cette prestation comprend la mise en œuvre de différentes techniques susceptibles d'assurer un nettoyage global des sols (trottoirs, caniveaux, stationnements et chaussées) et un enlèvement des déchets rassemblés à l'aide de moyens mécaniques sur les rues du territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux prestations de nettoyage global des sols avec des moyens mécanisés et d'enlèvement des déchets collectés.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n°1 : prestations de nettoyage global des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets sur la Ville de Lyon,

- lot n°2 : prestations de nettoyage global des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets pour les subdivisions nord-est, sud-est, nord-ouest et sud-ouest.

Chaque lot ferait l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans, à compter de la date de sa notification.

Chaque lot comporterait un engagement de commande minimum pour le lot n° 1, de 5 600 000 € HT, soit 6 697 600 € TTC et maximum de 11 200 000 € HT, soit 13 395 200 € TTC et un engagement de commande minimum pour le lot n° 2 de 3 200 000 € HT, soit 3 827 000 € TTC et maximum de 6 400 000 € HT, soit 7 654 400 € TTC pour la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, ainsi que de l'article 77, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 5 novembre 2010, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes et/ou groupement d'entreprises d'une durée de 4 ans ferme :

- lot n° 1 : prestations de nettoyage global des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets sur la commune de Lyon ; groupement Sita Lyon-Nicollin pour un montant minimum de 5 600 000 € HT, soit 6 697 600 € TTC et un montant maximum de 11 200 000 € HT, soit 13 395 200 € TTC ;

- lot n° 2 : prestations de nettoyage global des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets pour les subdivisions nord-est, sud-est, nord-ouest et sud-ouest ; groupement Coiro-La Mouette-Trigenium pour un montant minimum de 3 200 000 € HT, soit 3 827 000 € TTC et un montant maximum de 6 400 000 € HT, soit 7 654 400 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer lesdits marchés conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les groupements d'entreprises suivants :

- lot n° 1 - prestations de nettoyage global des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets sur la commune de Lyon : groupement Sita Lyon-Nicollin pour un montant minimum global de 5 600 000 € HT, soit 6 697 600 € TTC et maximum global de 11 200 000 € HT, soit 13 395 200 € TTC.

- lot n° 2 - prestations de nettoyage global des sols avec des moyens mécanisés et enlèvement des déchets pour les subdivisions nord-est, sud-est, nord-ouest et sud-ouest : groupement Coiro-La Mouette-Trigenium pour un montant minimum global de 3 200 000 € HT, soit 3 827 000 € TTC et maximum global de 6 400 000 € HT, soit 7 654 400 € TTC.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2011 et suivants - compte 611 215 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.